

Initiatives ministérielles

rappeler au député qui vient d'intervenir qu'il parlait de la Fédération canadienne de l'agriculture. À l'étape du rapport, j'ai lu pour fins du compte rendu une lettre adressée au ministre de l'Agriculture en date du 23 avril. Je vais relire un extrait de cette lettre: «Nous faisons remarquer qu'on a déjà répondu à bon nombre des critiques que notre organisme avait exprimées à propos des obtentions végétales soit directement dans le projet de loi, soit au moyen des amendements proposés par le comité, soit autrement (par exemple l'entente entre le Conseil du Trésor et Agriculture Canada).»

Donc, on a répondu aux préoccupations en question de la Fédération canadienne de l'agriculture.

Je voudrais aussi signaler que cette mesure législative ne protège pas les semences vivrières si elles sont utilisées à la ferme. La loi ne s'applique qu'aux semences vendues et l'agriculteur peut garder ses propres semences sans verser de redevances.

M. Althouse: Madame la Présidente, je sais cela. J'ai signalé dans mon discours que les semences vivrières sont exclues en Grande-Bretagne et en Europe et que l'industrie des semences cherche maintenant à les faire inclure. De fait, la Grande-Bretagne s'oriente dans ce sens. Je signale au ministre qu'une fois qu'on commence à céder à certaines demandes, l'industrie internationale des semences en présentera d'autres et il lui sera impossible d'accéder à toutes. En fin de compte, elle continuera à agir comme bon lui semble. Nous avons entamé ici une démarche qui sera nécessairement plus coûteuse pour les agriculteurs et qui réduira le nombre de choix qui leur est offert au niveau de la ferme.

En outre, je tiens à souligner que j'ai soigneusement examiné les demandes initiales que la Fédération canadienne de l'agriculture avait présentées dans son mémoire au comité et je pense que j'en ai fait une analyse équitable et objective. Si, par la suite, ces gens ont changé d'idée dans une lettre, c'est leur affaire, mais je répète que le projet de loi et le comité ne satisfaisaient pas à ces cinq conditions.

M. Ray Funk (Prince-Albert — Churchill River): Madame la présidente, je pense que le député de Mackenzie a parfaitement exposé certaines des conséquences techniques de ce projet de loi. Je me demande s'il pourrait donner plus de détails sur ses inquiétudes à propos du monopole des sociétés de graines et de produits chimiques qui pourrait découler du projet de loi en question.

M. Althouse: Madame la présidente, il n'y a pas que l'Église unie et le Syndicat national des cultivateurs qui s'en inquiètent, comme le prétend le député de Kindersley—Lloydminster, mais aussi l'Association canadienne du droit de l'environnement et plusieurs analystes du secteur privé qui étudient la façon dont fonctionnent les sociétés dans le monde. Les sociétés multinationales, y compris les sociétés multinationales de semences, ont pour politique d'acquérir le plein contrôle et de réduire les surprises sur les autres marchés nationaux. C'est ce qu'elles essayent de faire, et avec succès, dans notre pays avec la protection des obtentions végétales. Elles établissent le même genre de règles dont elles bénéficient dans la plupart des pays européens occidentaux et aux États-Unis. Notre loi à ce stade ne donne pas un accès aussi large que dans les autres pays, mais c'est en bonne voie. Elles savent qu'une fois qu'elles ont commencé, elles peuvent l'élargir. Elles ont entamé le processus et maintenant il n'y a plus qu'à aller jusqu'au bout.

• (1210)

Les sociétés de semences ont réalisé des profits en se faisant racheter par des sociétés de produits pharmaceutiques ou par des sociétés pétrolières et de produits chimiques. Si on étudiait les grandes sociétés de semences du monde, on découvrirait qu'elles présentent toutes ce genre de rapports et de liaisons. Ce sont les sociétés qui fournissent les pesticides et les engrais pour nos récoltes. On voit en général que le genre de programmes dans lesquels elles se lancent pour trouver de nouvelles variétés ont tendance à chercher des variétés qui obligent à utiliser leurs produits chimiques ou leurs engrais.

On voit qu'on effectue de grandes dépenses pour chercher des récoltes rebelles à l'atrazine. On voit des programmes visant à utiliser les produits chimiques qu'elles fabriquent de sorte que l'agriculteur voudra non seulement acheter les semences, mais sera aussi obligé d'acheter les produits chimiques parce que les semences ne germeront pas sans eux. Il y a là un lien de dépendance. C'est simplement une sorte de relation favorisant la rentabilité et les affaires qui est maintenant renforcée par les lois de notre pays.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Madame la Présidente, vous vous souvenez peut-être que j'ai fait une assez longue intervention sur le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. Mon intervention d'aujourd'hui sera brève.

Je voudrais tout d'abord expliquer à ceux qui suivent le débat à la télévision que nous discutons aujourd'hui essentiellement de la protection à accorder à ceux qui s'intéressent aux obtentions végétales. La question cen-